

Projet de valorisation de la colonie de la Pinosa

Valmanya, Pyrénées-Orientales

Réalisation d'une maquette 3D – dispositif d'interprétation de la colonie
minière de la Pinosa

Tranche 1 – Action n°10

Bâtiments inscrits au titre de monuments historiques
Site classé du massif du Canigó

CAHIER DES CHARGES

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat mixte Canigó Grand Site
73, Av. Guy Malé
66 500 PRADES



Avril 2022

Date de lancement du marché initial : 5 septembre 2019.

Date de retour des offres : 26 septembre 2019.

Résiliation du lot 3 – 15 avril 2022

Date de lancement de la nouvelle consultation sur le lot 3 - 19 avril 2022

Date de retour des offres – 3 mai 2022

Avec le soutien financier et technique de :



SOMMAIRE

1 – Généralités.....	3
1.1 – Contexte	
1.2 – Objet du marché	
2 – Définition des prestations.....	6
Lot 3 : Maquette 3D	
3 – Déroulement et suivi de la mission.....	7
3.1 – Modalités de travail	
3.2 – Calendrier prévisionnel	
4 – Clauses administratives.....	8
4.1 – Étendue et conditions du marché	
4.2 – Conditions de participation au marché	
4.3 – Durée du marché	
4.4 – Variantes et options	
4.5 – Mode de règlement et modalités de financement	
4.6 – Propriété intellectuelle	
4.7 – Résiliation du marché	
5 – Présentation des candidatures et des offres.....	9
5.1 – Présentation des candidatures	
5.2 – Documents à joindre	
6 – Sélection des candidatures et jugement des offres.....	10
6.1 – Sélection des candidatures	
6.2 – Jugement des offres	
6.3 – Mise au point de l’offre	
7 – Conditions d’envoi et de remise des plis.....	10
7.1 – Modalités de remise des offres	
7.2 – Renseignements complémentaires	
8 – Litige.....	11
8.1 – Tribunal compétent	
8.2 – Voies et délais de recours	
9 – Acceptation.....	11

1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 – CONTEXTE

Le Syndicat mixte Canigó Grand Site (SMCGS)

Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930, le Massif du Canigó est labellisé Grand Site de France par décision du Ministère en charge de l'écologie le 13 juillet 2012, puis du 21 décembre 2018.

Structure dépositaire du label, le SMCGS fédère 60 communes autour du massif, du piémont et des balcons du Canigó, le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales et l'Office national des forêts. Il a pour objet statutaire de préserver et mettre en valeur tous les éléments des patrimoines naturel et culturel sur le massif du Canigó, et d'une manière plus générale, de développer toute action concourant au développement durable du territoire. Pour ce faire, il mène son action en poursuivant deux approches complémentaires :

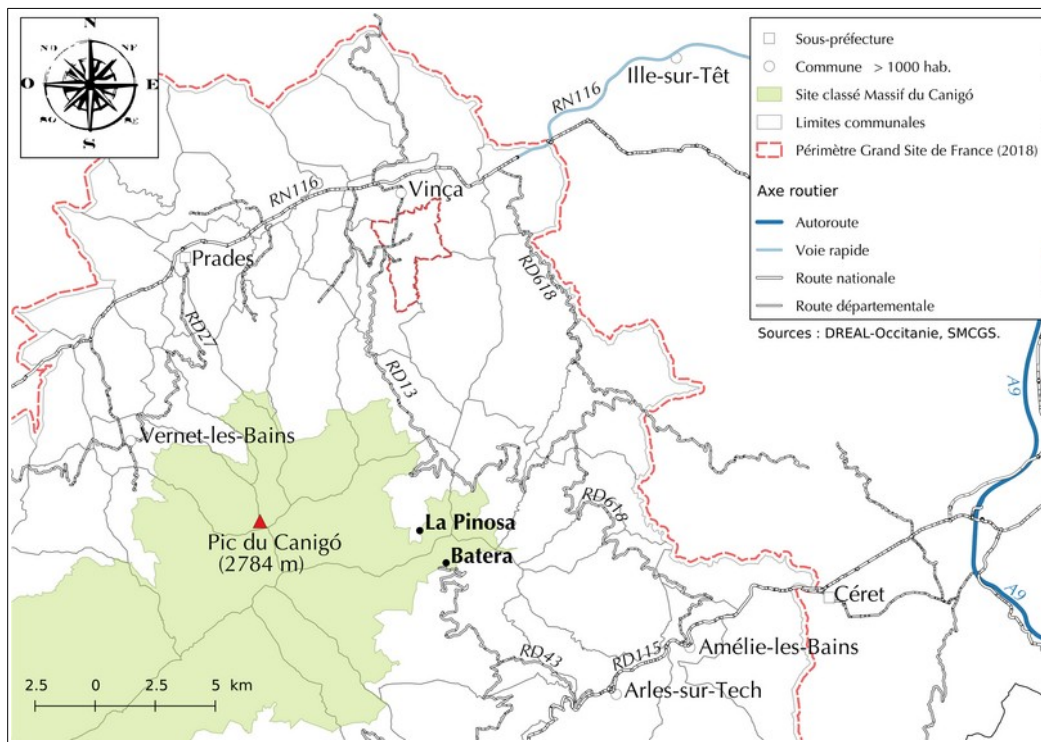
- La préservation et la gestion du cœur patrimonial, composé du site classé (23 212 ha), des trois sites Natura 2000 du massif dont il est l'opérateur et de l'ensemble des dispositifs de gestion patrimoniale (RNN, RBD, FD,...) avec lesquels il s'articule ;
- La mise en valeur, dans le cadre de projets structurants, des ressources patrimoniales (naturelles, culturelles et paysagères) de l'ensemble de son territoire d'intervention.

En articulation avec les compétences et missions des parties prenantes du développement local (Communautés de Communes, Département, Région, Parc naturel régional, Réserves naturelles nationales, Office national des forêts...), le Syndicat intervient pour assurer :

- le pilotage et l'animation de stratégies ou dynamiques territoriales ;
- l'amélioration des connaissances (études, suivi, ressources...) et leur valorisation ;
- la mise en réseau des acteurs et la facilitation des coopérations et partenariats public/privé ;
- le portage d'opérations en direct en tant que maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué (réalisée en régie ou externalisée) ;
- le portage de dispositifs ou démarches (appels à projets, contrats...) permettant la captation de moyens pour le territoire ;
- l'accompagnement de projets (expertise, ingénierie technique ou financière) concourant au projet de territoire dans le cadre de maîtrises d'ouvrage partenaires ;
- la promotion du territoire en accord avec les objectifs du projet de territoire et les valeurs des Grands Sites de France ;
- l'information et la sensibilisation du public (habitants, usagers et visiteurs).

Le projet de sécurisation et de valorisation de la colonie minière de la Pinosa (Valmanya)

La cité minière de la Pinosa est située au nord de la commune de Valmanya, aux sources de la rivière de la Rabassa à 1 300 m environ d'altitude. Juste derrière ces crêtes se sont développées les mines de Batera, dernière concession en activité du massif du Canigó. On peut y accéder, actuellement, soit du Col de Palomera, en suivant l'ancienne voie ferrée vers Repalona (2h environ à pied), soit depuis le Mas des Cabanats, en suivant la rive gauche de la rivière de la Rabassa (45 min environ à pied) [Fig. 1].



[Fig. 1 – Localisation du site de la Pinosa / SMCGS]



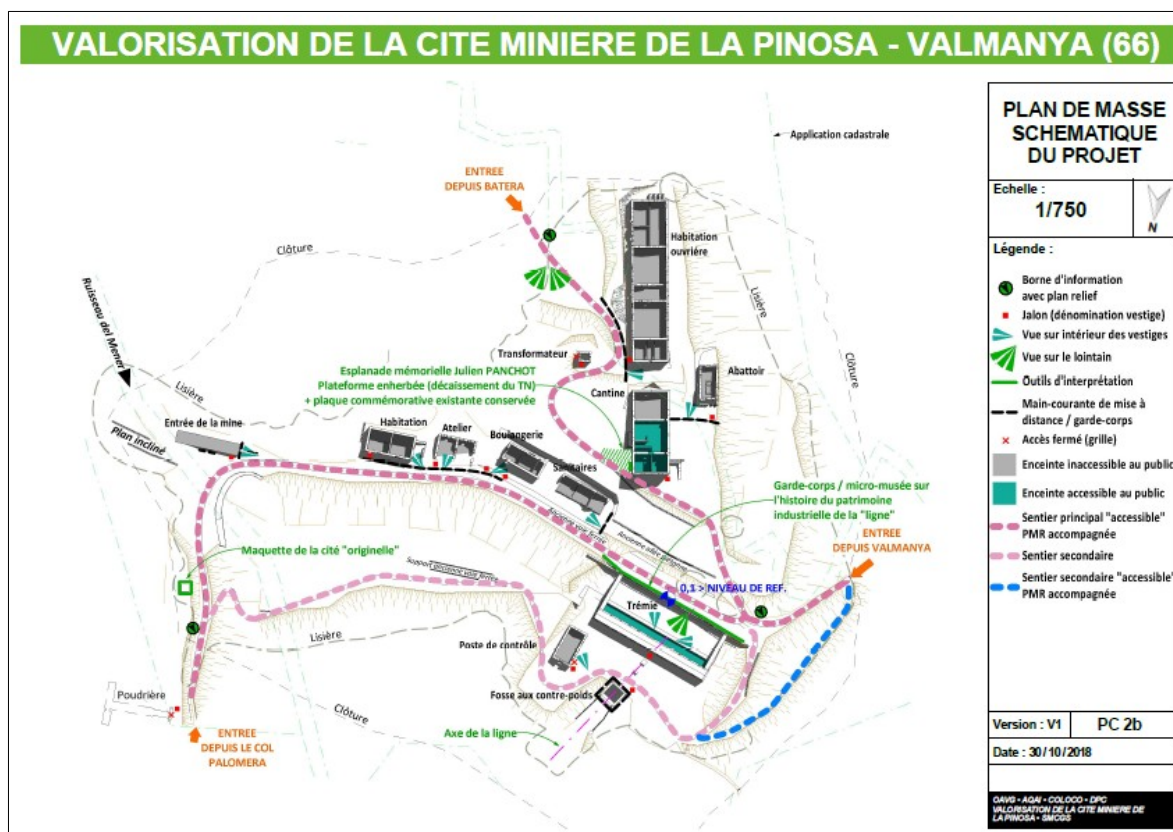
[Fig. 2 – Vue de la colonie de la Pinosa. Photo : © Brigitte FORT / SMCGS]

Construits sur plusieurs terrasses entre 1906 et 1908, les bâtiments de la colonie minière de la Pinosa ont été bâtis en pierre, briques et chaux et couverts de tuiles mécaniques. Malgré les contingences géographiques et historiques, le site de la Pinosa s’est relativement bien conservé. Bien que les bâtiments soient ruinés et que la végétation ait repris ses droits, le site est toujours lisible [Fig. 2].

Intégré en 2013 dans le secteur oriental du site classé du massif du Canigó, le site de la Pinosa a été acquis par le SMCGS en décembre 2014, puis inscrit au titre des monuments historiques en 2015.

Une mission de maîtrise d’œuvre a ainsi été amorcée en mars 2017 afin de concevoir un projet de sécurisation et de valorisation des bâtiments de l’ancienne colonie minière (études d’avant-projet) qui a abouti au dépôt du permis de construire (PC) en décembre 2018. La phase de travaux a

commencé à l'issue de l'instruction administrative du PC qui, compte-tenu des servitudes d'urbanisme en place, s'est étalé jusqu'au mois d'octobre 2019. Les travaux de gros-oeuvre ont continué durant les années 2020 et 2021, et l'inauguration du site dans son intégralité (outils d'interprétation compris) est prévue au printemps 2022. Pour ce projet (Stratégie 2018-2024, PS4), le SMCGS prône une approche globale de la protection du site intégrant aussi bien la biodiversité, les qualités paysagères, le patrimoine culturel que les pratiques sociales et économiques qui façonnent le Grand site (principes du développement durable).



[Fig. 3 – Plan de masse schématique du projet / SMCGS, OAVG.]

Le projet comporte essentiellement 4 volets :

- **Paysage** : La gestion du milieu naturel dans lequel se trouve la cité minière. Cette dernière est implantée au sein d'une clairière, entourée d'une forêt dynamique. Il s'agit d'anticiper son évolution paysagère afin de limiter la fermeture des perspectives mais aussi d'ouvrir des points de vue et aménager des co-visibilités, cela tout en préservant l'équilibre naturel et écologique en place.
- **Patrimoine bâti** : Des mesures conservatoires visant à arrêter la dégradation des bâtiments dans le temps. Le but des mesures conservatoires est de stabiliser les vestiges dans leur état actuel, ruiniforme, afin de conserver l'esprit des lieux tout en garantissant la lisibilité de la configuration urbanistique de la cité minière. Il ne s'agit surtout pas de reconstruire les bâtiments, démarche qui conduirait à dénaturer le site où paysage et architecture s'entremêlent désormais.
- **Prévention et accessibilité** : La sécurisation du site vis-à-vis du risque incendie et des chutes de personnes qui déambuleront à proximité des vestiges et des multiples zones à risque. Préoccupation qui s'accompagne des mesures visant à rendre les lieux autant que possible accessibles aux PMR (Personnes à mobilité réduite).
- **Outils d'interprétation** : Un des objectifs fondamentaux du projet de valorisation de la colonie de la Pinosa est de permettre la découverte autonome du site, ce qui impose l'implantation d'un certain nombre d'outils servant tant à la compréhension de sa valeur

patrimoniale qu'à signaler l'existence de risques découlant de la topographie et de l'état de conservation des structures du lieu.

Ainsi, les prestations du présent marché s'intègrent dans le volet « outils d'interprétation » du projet de sécurisation et de valorisation de la colonie de la Pinosa [Fig. 3].

1.2 – OBJET DU MARCHÉ

L'objet du marché est la conception et la réalisation d'une maquette 3D, faisant partie des divers outils d'interprétation prévus dans le cadre du projet de valorisation de la colonie minière de la Pinosa.

Compte tenu des diverses typologies d'outils d'interprétation prévues et des caractéristiques techniques des prestations demandées par chacun, le marché a été précédemment décomposé en quatre lots :

- **Lot 1** : Bornes d'information.
- **Lot 2** : Jalons.
- **Lot 3** : Maquette 3D.
- **Lot 4** : Pupitres.

Seul le lot 3 a été résilié dans le marché précédent en date du 15 avril 2022, le présent marché a donc pour objectif de relancer la consultation spécifiquement sur le Lot 3 : Maquette 3D.

2. DÉFINITION DES PRESTATIONS

Lot 3 : Maquette en 3D

Concept

Positionnée à l'entrée du site, à l'arrivée depuis Roca Gelera, la maquette en 3D devra permettre aux visiteurs de découvrir la colonie minière telle qu'elle était du temps de l'exploitation de la mine. Il s'agit donc d'une reconstitution basée sur une recherche documentaire permettant aux visiteurs de mettre en perspective le présent et le passé du site.

Descriptif technique

- Reconstitution en 3 dimensions du site à l'échelle 1/200^e, soit une maquette de 180 m x 180 m (support in-situ réalisé) ;
- Acier Corten privilégié, mais autre solution possible en termes de matériaux, avec les contraintes suivantes : la maquette sera installée à l'extérieur, le matériau doit donc résister aux intempéries, aux rayons UV, au gel et à la neige. Le matériau choisi devra également présenter une certaine durabilité, les équipements in-situ ayant vocation à durer dans le temps pour la découverte autonome des visiteurs ;
- Création du volume, soit par superposition de plaques d'acier en courbes de niveau ; soit par moulage ou formation du matériau. Les bâtiments seront superposés sur la maquette en relief ;
- la plaque support de la maquette avec ses pattes de fixation doit être fournie avec la maquette.

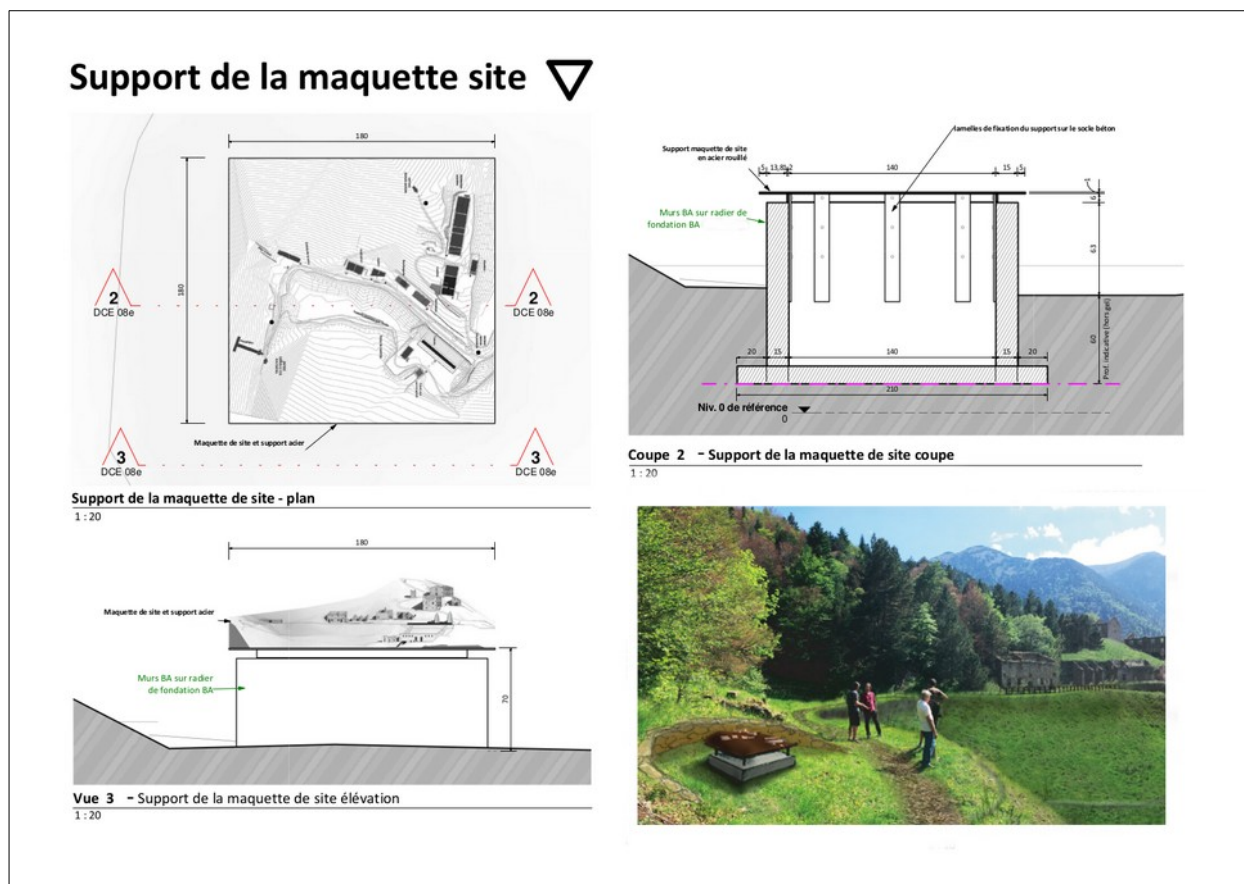
Documents remis au prestataire

Le SMCGS fournira par mail et sur demande au candidat la modélisation 3D de la maquette en format DWG, DXF ou STL, réalisé sur le logiciel Revit (fichier de la topographie du site, fichiers des bâtiments, ...), ainsi que tout autre fichier permettant la réalisation de la prestation.

Livraison

Pour l'ensemble des composantes du lot, le prestataire devra indiquer s'il est en mesure de réaliser la pose sur site.

À défaut, le lieu de livraison est fixé à Prades, dans le siège du SMCGS. Le prestataire livrera l'ensemble de visseries ou accessoires nécessaires pour la fixation sur le support en place.



[Fig.4 – Pièces graphiques – Lot 3 / SMCGS, OAVG]

3 – DÉROULEMENT ET SUIVI DE LA MISSION

3.1 – Modalités de travail

L'exécution des prestations se déroulent en deux temps :

- Phase 1 : Conception graphique et proposition au maître d'ouvrage pour validation.
- Phase 2 : Réalisation matérielle du projet et pose éventuelle.

La mission sera pilotée par le SMCGS qui mettra en place un comité de pilotage dédié afin de valider chaque phase.

3.2 – Calendrier

La mission démarrera en mai 2022, dès la notification du prestataire. Une réunion de lancement aura lieu à l'issue de la consultation dans l'objectif de fixer les modalités de travail et le calendrier définitif.

4 – CLAUSES ADMINISTRATIVES RELATIVES À L'EXÉCUTION DE LA MISSION

4.1 – Étendue et conditions de la consultation

Le marché public objet du présent cahier de charges est passé en procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics (CMP).

4.2 – Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

4.3 – Durée du marché

La durée du marché est de 2 mois à compter de la notification du ou des lots.

4.4 – Variantes et options

L'Entrepreneur pourra apporter des propositions de variantes qui lui sembleraient plus adaptées tant sur le plan économique que sur l'ouvrage (dans le respect des principes et performances visées). Toutefois, celles-ci ne seront prises en considération à l'agrément du Maître d'Ouvrage que si l'Entrepreneur a effectivement chiffré la solution de base.

4.5 – Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées par virement administratif dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.6 – Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle trouve son fondement dans les articles L.111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Seuls les droits patrimoniaux de l'auteur, qui comprennent le droit de reproduction et le droit de représentation sont librement cessibles.

Les prestataires jouissent, en tant qu'auteurs, du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible. À la mort de l'auteur, il est transmis à ces héritiers. Sont ainsi protégés du seul fait de leur création : les plans, croquis, maquettes et textes conçus par le prestataire. Le prestataire cède exclusivement au maître d'ouvrage les droits patrimoniaux. Ces droits comprennent les droits de reproduction et de

représentation des résultats, en l'état, pour les besoins découlant de l'objet du marché, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. Tout acte d'exploitation des résultats mentionnera néanmoins le nom du titulaire du marché ou de toute autre auteur.

4. 7 – Résiliation du marché

Outre les conditions de résiliation prévues au CCAG-PI, le marché est résiliable à tout moment par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de 2 mois sans qu'aucune indemnité ne puisse être demandée par l'une ou l'autre des parties.

La dénonciation du marché s'effectue par lettre recommandée avec accusé de réception.

5 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Conformément à l'art. 39 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidats peuvent retirer gratuitement le DCE sur :

- le site web institutionnel du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : www.canigo-grandsite.fr/marchespublics
- le site www.marcheonline.com

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique n'est autorisée.

5.1 – Présentation des candidatures

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

En cas de non-présentation de tout ou partie des documents figurant ci-dessous, le soumissionnaire verra son offre rejetée au profit de l'offre du candidat arrivant en 2^{ème} position et ainsi de suite.

Pour les candidats constitués en groupement, il est précisé que les documents demandés ci-dessous devront être produits par chacun des membres du groupement.

5.2 – Documents à produire

Les documents demandés aux candidats visent à évaluer leur compréhension du projet et leur capacité à mettre en œuvre la solution qu'ils préconisent. Seule la pertinence des réponses par rapport aux éléments décrits dans le cahier des charges sera jugée, pas le nombre de pages. Les candidats sont donc invités à favoriser la concision de leur réponse.

Les candidats disposent d'une marge de manœuvre par rapport au présent cahier de charges. Toutes propositions méthodologiques justifiées par le candidat seront étudiées avec attention.

L'offre sera composée des éléments suivants :

- L'acte d'engagement (ATTR11) rempli, daté et signé
- Le présent cahier de charges daté et signé
- Dossier de présentation de l'offre détaillant : une présentation de l'équipe technique qui réalisera effectivement la mission ; une liste de références similaires réalisées ; la méthodologie de travail proposée pour mener à bien le projet ; un planning de réalisation ; ainsi qu'un devis détaillé HT et TTC pour chaque phase de la mission.

À l'appui de l'offre, le candidat fournira les éléments juridiques suivants :

- Un extrait Kbis de moins de 3 mois.
- Une attestation de régularité fiscale de l'entreprise.

- La ou les attestation(s) de régularité sociale de l'entreprise.
- Une attestation d'assurance professionnelle de l'entreprise

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les informations contenues dans les dossiers des offres constitueront le principal élément d'analyse de la valeur technique de celles-ci dans les conditions du présent cahier de charges.

Les différentes notices et analyses du mémoire technique ont vocation, au stade des offres finales, à devenir des Annexes au présent cahier de charges.

6 – SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

6.1 – Sélection des candidatures

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

L'analyse se fait par lot. Après le jugement des offres, le SMCGS se réserve la possibilité de négocier avec la ou les candidats mieux placés. Le classement définitif des offres sera donc établi après cette éventuelle négociation.

6.2 – Jugement des offres

Les critères et taux de pondération intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Critère	Pondération
Compétences et références du candidat	20 %
Valeur technique de l'offre	40 %
Prix	40 %

Chaque critère fera l'objet d'une notation sur une échelle de 0 à 10 (10 étant la meilleure note). Les notes obtenues seront ensuite pondérées par les pourcentages proportionnels au poids de chaque critère tel que décrit ci-dessous. Le classement général des offres sera obtenu à l'aide des sommes des notes pondérées obtenues pour l'ensemble des critères. Le candidat retenu aura la meilleure note.

6.3 – Mise au point de l'offre

Il peut être demandé au candidat retenu de clarifier des aspects de son offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci, à condition que ceci n'ait pas pour effet de modifier des éléments substantiels de l'offre, de fausser la concurrence ou d'entraîner des discriminations.

7 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

7.1 – Modalités de remise des offres

Le pli des candidats doit parvenir au plus tard le mardi 3 mai 2022 à 12h00. Tout retard entraîne l'élimination de l'offre du candidat. Les offres arrivées hors délais ne seront pas examinées.

Les candidats transmettent obligatoirement leur offre par courriel à l'adresse suivante :

contact@canigo-grandsite.fr

Les plis doivent contenir les pièces demandées ci-dessus (Cf. article 5.2).

7.2 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser, par téléphone ou par courriel à :

Charlotte Besombes, chargée de missions patrimoine et participation citoyenne
Syndicat mixte Canigó Grand Site
73 Avenue Guy Malé – 66 500 PRADES
04 68 96 67 35 - 06 10 11 71 46
charlotte.besombes@canigo-grandsite.fr

8 – LITIGE

8.1 – Tribunal compétent

En cas de litige, le tribunal compétent est :
Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER Cedex 2
Tél: 04 67 54 81 00 - Fax: 04 67 54 74 10
Courriel: greffe.ta-montpellier@juradm.fr

8.2 – Voies et délais de recours dont dispose le candidat

Requête en référé pré-contractuel au titre des dispositions des articles L 551-1 et suivant du code de justice administrative à compter de la date de notification du rejet de la candidature ou de l'offre jusqu'à la date de signature du marché.

Recours pour excès de pouvoir, en annulation de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre dans un délai maximum de 2 mois à compter de sa notification (art. R 421.1 du code de la justice administrative).

9 - ACCEPTATION

Est accepté le présent cahier de charges.

Fait à :

Lu et approuvé (*signature du prestataire*)